

Année scolaire 2024-2025

École secondaire Pamphile-Le May

Annexe pour la communication aux parents Secondaire 1

1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le 15 octobre 2024, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	27 août 2024 au 07 nov. 2024	Bulletins disponibles sur le portail le : (2024-11-12)
		Rencontre des enseignants le : (2024-11-14)
2	11 nov. 2024 au 13 fév. 2025	Bulletins disponibles sur le portail le : 2025-02-18)
		Rencontre des enseignants le : (2025-02-20)
3	14 fév. 2025 au 20 juin 2025	Bulletins disponibles sur le portail le : (2025-07-03)

3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

1^{re} étape : 20 %

2^e étape : 20 %

3^e étape : 60 %

4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2022-2023¹ permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérée ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

¹ Ce volet sera mis à jour lorsque l'instruction annuelle pour 2024-2025 sera publiée par le ministère.

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : **Organiser son travail**

5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées au courant du mois de mai 2025.

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical. **Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année.**

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Matière : Français					
132108					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Lire	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3 ^e étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.
Écrire	40 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Communiquer oralement	20 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Jessica Demers demersj2@cssdn.gouv.qc.ca		
Courriel			Annick Patry patrya@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales			Seule la compétence Lire sera évaluée à la 1 ^{re} étape.		

Matière : Mathématique					
063126					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résoudre une situation-problème	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur deux à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les compétences non évaluées au bulletin.
Déployer un raisonnement mathématique	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Marie-Neige Cyr	cym10@cssdn.gouv.qc.ca	
Courriel			Annika Laplante	laplantea13@cssdn.gouv.qc.ca	
			Félix LeMay	lemayf32@cssdn.gouv.qc.ca	
Informations générales					

Matière : Anglais langue seconde

134104

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Sylvie Philippon philippons@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1^{re}, de la 2^e ou de la 3^e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. <p>Les modalités qui suivent devront être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Anglais langue seconde, Enrichi

136104

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Geneviève Fauteux fauteuxg@cssdn.gouv.qc.ca Sylvie Philippon philippons@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1^{re}, de la 2^e ou de la 3^e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Sciences					
055104					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
1. Volet théorique	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<p>¹ Les compétences évaluées dans le volet théorique sont <i>Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>² Les compétences évaluées dans le volet pratique sont <i>Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1^{re} étape et au moins une compétence sur deux à la 2^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. L'enseignant(e) doit faire le choix d'évaluer ou de ne pas évaluer le volet visé à cette étape de l'année scolaire. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer tous les volets à la 1^{re} ou à la 2^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les volets non évalués au bulletin.</p>
2. Volet pratique	40 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants Nom Courriel			Louis Doucet doucetl@cssdn.gouv.qc.ca Félix LeMay lemayf32@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales					

Matière : Éducation physique et à la santé

043102

Bulletin	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	François Gingras gingrasf@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.

Matière : Géographie					
095103					
Bulletin	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux disciplines de l'univers social aux étapes 1 et 2. Toutefois, il ne s'agit pas d'adopter un enseignement semestrialisé de l'histoire et de la géographie au 1er cycle. Ces deux disciplines devront continuer à être enseignées de façon continue. Il est important d'accumuler des traces, des observations ou de faire de la rétroaction sur les apprentissages effectués pendant l'étape où l'une ou l'autre de ces deux disciplines n'aura pas de notes inscrites au bulletin.
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Jean-Michel Groleau groleauj@cssdn.gouv.qc.ca		
Courriel			Frédéric Labonté labontef@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales					

Matière : Histoire					
087103					
Bulletin	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100 %	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux disciplines de l'univers social aux étapes 1 et 2. Toutefois, il ne s'agit pas d'adopter un enseignement semestrialisé de l'histoire et de la géographie au 1 ^{er} cycle. Ces deux disciplines devront continuer à être enseignées de façon continue. Il est important d'accumuler des traces, des observations ou de faire de la rétroaction sur les apprentissages effectués pendant l'étape où l'une ou l'autre de ces deux disciplines n'aura pas de notes inscrites au bulletin.
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Jean-Michel Groleau groleauj@cssdn.gouv.qc.ca		
Courriel			Frédéric Labonté labontef@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales					

Matière : Arts plastiques					
168104					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des images	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Natacha Dubois duboisn7@cssdn.gouv.qc.ca		
Courriel			Caroline Martineau martineauc14@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales			<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100. 		

Matière : Culture et Citoyenneté Québécoise

080102

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Réfléchir sur des questions éthiques	50 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux compétences à l'étape 1 et à l'étape 2 et les deux compétences à la 3 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins à deux reprises pendant l'année (incluant la 3 ^e étape). Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Étudier des réalités culturelles	50 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Jean-Philippe Bernier bernierj@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> • <i>matières de la 1^{re}, de la 2^e ou de la 3^e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.</i> • <i>Les modalités qui suivent devront être respectées :</i> • <i>Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;</i> • <i>Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.</i>

Matière : Musique					
169104					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des œuvres musicales	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants Nom Courriel		Élodie Bernier bernier26@cssdn.gouv.qc.ca			
Informations générales		<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100. 			

Matière : Profils				
Bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Modèle d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin pour *Entrepreneuriat *Plein air *Robotique *Arts *Musique	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3
Information Complémentaires				
Coordonnées des enseignants Profil Nom Courriel		<p>Arts plastiques et multimédia Natacha Dubois duboisn7@cssdn.gouv.qc.ca Catherine Barbier barbiere@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Arts de la scène / musique Élodie Bernier bernieri26@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Entrepreneuriat Caroline Martineau martineauc14@cssdn.gouv.qc.ca Judith Fortier fortierj@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Hockey Louis Doucet doucetl@cssdn.gouv.qc.ca Luc St-Louis stlouisl@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Informatique / Robotique Patrice Boutin boutinp9@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Plein air Jean-Philippe Bélanger-Bérubé belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca Kevin Frongillo frongilok@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Sports François Gingras gingrasf@cssdn.gouv.qc.ca Joakim Julien julienj5@cssdn.gouv.qc.ca Marco Julien julienm1@cssdn.gouv.qc.ca</p>		
Informations générales				

